

Commune de SAINT-GILLES  
Service de l'Urbanisme  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 16633 (corr. M. A. Lopez Vazquez)  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.333/s.482  
Annexe : 1 dossier

Madame,  
Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Hôtel des Monnaies, 64.  
Transformation avec modification de volume (régularisation partielle).

En réponse à votre lettre du 6 juillet 2010, en référence, reçue le 8 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 août 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur la transformation d'une maison d'inspiration néo-classique qui fut réalisée en 1877 par l'architecte Ernest Hendricks. L'immeuble est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune de Saint-Gilles. Il jouxte également l'Hôtel Winssinger qui est classé (66, rue Hôtel des Monnaies).

Le rez-de-chaussée est occupé par un commerce d'antiquités et les étages sont divisés en appartements.

La demande vise la régularisation de terrasses aménagées en façade arrière, l'une étant située contre le bâtiment principal en retrait par rapport à l'Hôtel Winssinger dont le corps principal est plus profond. L'autre terrasse, aménagée au-dessus du volume annexe, est située de l'autre côté par rapport à l'hôtel Winssinger. Le projet prévoit toutefois d'en diminuer la profondeur afin de résoudre un problème de vue droite vers le voisin de gauche, conformément au Code Civil.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur la régularisation des deux terrasses arrière car elles n'ont pas d'impact sur l'Hôtel Winssinger.***

La demande vise également l'installation d'un escalier à l'entresol pour le relier au logement du premier étage et la création d'un duplex au troisième étage et dans les combles.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur ces interventions qui n'ont pas d'impact sur la structure générale de l'immeuble ni sur ses qualités intrinsèques.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

En l'absence du Président f.f.  
en congé,  
A. de SAN  
Membre de la CRMS

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.